



RCS : MONT DE MARSAN

Code greffe : 4002

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONT DE MARSAN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1994 B 00053

Numéro SIREN : 394 142 285

Nom ou dénomination : ABL

Ce dépôt a été enregistré le 11/07/2017 sous le numéro de dépôt 1576

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE MONT DE MARSAN

7 place Francis Planté- BP 257
40005 MONT DE MARSAN CEDEX
Tél: 05.58.46.60.70
e-mail : accueil@greffe-tc-montdemarsan.fr

RECEPISSE DE DEPOT

ABL

240 avenue Paul Doumer
Biscarrosse Plage
40600 Biscarrosse

V/REF :

N/REF : 94 B 53 / 2017-B-1576

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE MONT DE MARSAN certifie qu'il a reçu le 11/07/2017,
les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le
30/09/2016.

Concernant la société

ABL
Société par actions simplifiée
240 avenue Paul Doumer
Biscarrosse Plage
40600 Biscarrosse

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2017-B-1576 le 11/07/2017
R.C.S. MONT DE MARSAN 394 142 285 (94 B 53)

Fait à MONT DE MARSAN le 11/07/2017,
LE GREFFIER



①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2016

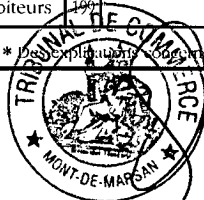
Désignation de l'entreprise <u>SAS A.B.L. "Au Bon Landais"</u>										Néant ☐ *										
Adresse de l'entreprise <u>240, Avenue Paul Doumer 40600 BISCARROSSE</u>																				
SIREN		<table border="1" style="display: inline-table; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 20px; text-align: center;">3</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">9</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">4</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">1</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">4</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">2</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">2</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">8</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">5</td> </tr> </table>										3	9	4	1	4	2	2	8	5
3	9	4	1	4	2	2	8	5												
Durée de l'exercice en nombre de mois *		<u>1</u> <u>2</u>		Durée de l'exercice précédent *		<u>1</u> <u>2</u>														

				Exercice N clos le		
				3 0 0 9 2 0 1 6		
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilitisations incorporelles					
	Fonds commercial *	010		012		
	Autres *	014		016		
	Immobilitisations corporelles *	028	84 680	030	67 485	17 195
	Immobilitisations financières * (1)	040		042		
Total I (5)		044	84 680	048	67 485	17 195
ACTIF CIRCULANT	STOCKS					
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
	Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	373	066		373
	Créances (2)					
	Clients et comptes rattachés *	068		070		
	Autres * (3)	072	6 883	074		6 883
	Valeurs mobilières de placement	080		082		
	Disponibilités	084	69 618	086		69 618
Charges constatées d'avance *	092		094			
Total II		096	76 874	098		76 874
Total général (I+II)		110	161 554	112	67 485	94 069

PASSIF				Exercice N		NET
				1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			120		7 622
	Écarts de réévaluation			124		
	Réserve légale			126		762
	Réserves réglementées *			130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)			131		
	Report à nouveau			134		
	Résultat de l'exercice			136		48
	Provisions réglementées			140		
	Total I				142	
Provisions pour risques et charges		Total II		154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *			166		30 694
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)			169	53 155	54 942
	Produits constatés d'avance			174		
Total III				176		85 636
Total général (I + II + III)				180		94 069

RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	14 026
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications complémentaires à cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT



le 11/07/2017
B 1576.

410

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2016

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise SAS A.B.L. "Au Bon Landais"		Néant ☐		
A – RÉSULTAT COMPTABLE				Formulaire déposé au titre de l'IR	018	
				Exercice N clos le 13/01/2016		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209	210	
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215	214	
		Services *		217	218	
		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				58 720
	Production stockée *				222	
	Production immobilisée *				224	
	Subventions d'exploitations reçues				226	
CHARGES D'EXPLOITATION	Autres produits				230	
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	
	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234	
	Variation de stocks (marchandises) *				236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240	
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)				242	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)			243	148	
	Rémunérations du personnel *				250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	
Dotations aux amortissements *				254		
Dotations aux provisions				256		
Autres charges : (dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)			259	260		
Total des charges d'exploitation (II)				264		
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)					270	
Produits financiers (III)			280	1 079	294	
Produits exceptionnels (IV)			290	2	300	
Impôt sur les bénéfices * (VII)					306	
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)					310	
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	48	
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles			318		
	Provisions non déductibles *			322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	8	
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cis d'associés			247	330	
	écart de valeurs liquidatives sur OPCVM *			248		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999			
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997		
	Entreprises nouvelles (44. sixies)			986	ZFU-TE (44. octies et octies A)	987
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)			981	JEI (44. sixies A)	989
	ZRD (44. terdecies)			127	ZRR (44. quindécies)	138
	ZFA (44. quaterdecies)			345	Investissements outre-mer	344
	Créance due au report en arrière du déficit				346	
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)				655	
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					352	
Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356		
Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :					360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					370	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT

707

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2016

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : SAS A.B.L. "Au Bon Landais"						Néant ☐ *			
I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410		412		414		416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446			
	Installations générales agencements divers	450	67 512	452	14 026	454		456	81 538		
	Matériel de transport	460		462		464		466			
	Autres immobilisations corporelles	470	3 142	472		474		476	3 142		
Immobilisations financières		480		482		484		486			
TOTAL		490	70 654	492	14 026	494		496	84 680		
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	61 077	542	3 267	544		546	64 344		
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560	3 142	562		564		566	3 142		
TOTAL		570	64 218	572	3 267	574		576	67 485		
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme					
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 16 % ⑦	0 % ⑧			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
		Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾	579		Régularisations	590	583	594	595		
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art. 39 terdecies)							591				
TOTAL						596	585	597	599		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

**RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**

Désignation de l'entreprise : <u>SAS A.B.L. "Au Bon Landais"</u>										Néant ☐ *																																																																																																																									
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES																																																																																																																																			
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice																																																																																																																										
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606																																																																																																																											
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607																																																																																																																											
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616																																																																																																																											
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626																																																																																																																											
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		630		634		636																																																																																																																											
	Sur stocks et en cours	640		640		644		646																																																																																																																											
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656																																																																																																																											
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666																																																																																																																											
TOTAL		680		682		684		686																																																																																																																											
<table border="1" style="width:100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td colspan="6">B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</td> <td colspan="6">C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)</td> </tr> <tr> <td></td> <td colspan="2">Dotations</td> <td colspan="2">Reprises</td> <td></td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Immob. incorporelles</td> <td>700</td> <td></td> <td>705</td> <td></td> <td>1</td> <td colspan="2">Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes</td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Terrains</td> <td>710</td> <td></td> <td>715</td> <td></td> <td>2</td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Constructions</td> <td>720</td> <td></td> <td>725</td> <td></td> <td>3</td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Inst. techniques mat. et outillage</td> <td>730</td> <td></td> <td>735</td> <td></td> <td>4</td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Inst. générales, agencements amén. div.</td> <td>740</td> <td></td> <td>745</td> <td></td> <td>5</td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Matériel de transport</td> <td>750</td> <td></td> <td>755</td> <td></td> <td>6</td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Autres immobilisations corporelles</td> <td>760</td> <td></td> <td>765</td> <td></td> <td>7</td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>770</td> <td></td> <td>775</td> <td></td> <td colspan="4">TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD</td> <td>780</td> <td colspan="2"></td> </tr> </table>												B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)							Dotations		Reprises									Immob. incorporelles	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes						Terrains	710		715		2							Constructions	720		725		3							Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4							Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5							Matériel de transport	750		755		6							Autres immobilisations corporelles	760		765		7							TOTAL	770		775		TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD				780		
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)																																																																																																																													
	Dotations		Reprises																																																																																																																																
Immob. incorporelles	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes																																																																																																																													
Terrains	710		715		2																																																																																																																														
Constructions	720		725		3																																																																																																																														
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4																																																																																																																														
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5																																																																																																																														
Matériel de transport	750		755		6																																																																																																																														
Autres immobilisations corporelles	760		765		7																																																																																																																														
TOTAL	770		775		TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD				780																																																																																																																										
II DÉFICITS REPORTABLES					III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C																																																																																																																														
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				982	Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI				995																																																																																																																										
Déficits imputés				983	Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)				996																																																																																																																										
Déficits reportables				984	IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA																																																																																																																														
Déficits de l'exercice				860	Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice				129																																																																																																																										
Total des déficits restant à reporter				870	V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)				800																																																																																																																										
VI DIVERS																																																																																																																																			
Primes et cotisations complémentaires facultatives								381																																																																																																																											
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *								380																																																																																																																											
N° du centre de gestion agréé								388																																																																																																																											
Montant de la TVA collectée								374	6 198																																																																																																																										
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)								378	8 406																																																																																																																										
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant								399																																																																																																																											

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2034-NOT.

7107

⑤

**CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE TERRITORIALE :
DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE ET EFFECTIFS**

DGFIP N° 2033-E-SD 2016

Exercice ouvert le : 01102015 et clos le : 30092016		Durée en nombre de mois 1 2		Néant ☐ *	
I - Production de l'entreprise					
Ventes de marchandises	108				
Production vendue - Biens	109				
Production vendue - Services	141			58	720
Production stockée	111				
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143				
Subventions d'exploitation reçues	113				
Autres produits de gestion courante hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun	115			6	
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116				
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118				
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119				
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153				
TOTAL 1	144			58	726
II - Consommation de biens et services en provenance de tiers					
Achats de marchandises (droits de douane compris)	121				
Variation de stocks (marchandises)	122				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	123			1	756
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	145				
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	125			17	177
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146			32	393
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128				
Autres charges de gestion courante hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun	148			5	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	150				
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	133				
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135				
TOTAL 2	152			51	331
III - Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée TOTAL 1 – TOTAL 2	137			7	395
IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur le 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur le 1329-DEF-SD)	117			7	395
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD, alors compléter le cadre ci-dessous. Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD).					
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	020				
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022				
Période de référence	024		/	/	
Date de cessation	186		/	/	
V - Cotisation Foncière des Entreprises : qualification des effectifs					
Effectifs moyens du personnel * :	376			1	
dont apprentis	657				
dont handicapés	651				
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861				

SAGE Experts-comptables janvier 2016

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOTSD.

Certifié conforme à l'original

[Signature]

4107

SAS A.B.L. "Au Bon Landais"

S.A.S. au capital de 7 622,45 Euros

Siège social : 240, Avenue Paul Doumer

40600 BISCARROSSE

R.C.S : MONT DE MARSAN B 394 142 285

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 31/10/2016 **AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 30/09/2016**

Résultat – Affectation

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le **30/09/2016** faisant ressortir **un bénéfice** de **47,68** Euros.
L'Assemblée décide d'affecter le résultat de **47,68** Euros, de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de **47.68** Euros

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée décide d'affecter **un bénéfice** de **47,68** Euros, de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de **47.68** Euros

Pour copie certifiée conforme

Le Président

